

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

### **Séance du 7 décembre 2022**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

- **41 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDEE ET LA VILLE DES HERBIERS EN VUE DE LA REALISATION DU SECTEUR DE LA GARE -**  
Rapporteur : Luc SOULARD

La ville des HERBIERS a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Vendée pour une mission en vue de réaliser un projet de requalification urbaine à vocation mixte (habitat, activités tertiaires, semi-industrielles) sur le secteur de la gare. Cette mission a fait l'objet d'une convention signée le 5 avril 2022.

Cette convention nécessite cependant d'être modifiée afin :

- d'agrandir les périmètres de maîtrise et d'action foncière ;
- de rehausser l'engagement financier de l'EPF de 1 500 000 € HT à 2 300 000 € HT ;



- d'adapter le programme au nouveau périmètre.

A cet effet, il est donc proposé d'approuver l'avenant n°1 de la convention d'action foncière qui va modifier ses articles n°2.1 « périmètre d'étude et secteur opérationnel en maîtrise foncière », n°3 « engagement financier de l'EPF de la Vendée » et n°6.2 « éléments de programme ».

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu la délibération n°D.28 du Conseil communautaire du Pays des Herbiers du 23 février 2022, portant sur une convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la ville de LES HERBIERS pour un projet de requalification du secteur de la gare,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention proposé par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 8 novembre 2022,

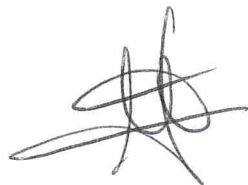
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

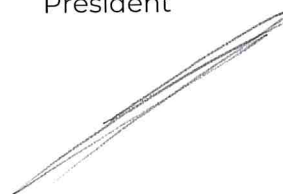
- approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'action foncière pour un projet de requalification du secteur de la gare, à souscrire avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et la ville des HERBIERS,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



*Transmis en Préfecture le :*  
*Publié électroniquement le :*

**1 5 DEC. 2022**

**1 5 DEC. 2022**

